



12 octobre 2022

Distribution à l'échelle du Nunavut

Envoyé par courriel

Objet: Avis de consultation et processus de finalisation des Règles de procédures de la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et de ses Lignes directrices normalisées pour l'Énoncé des répercussions environnementales (ERE).

Madame, Monsieur,

La Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions (la CNER ou la Commission) invite les parties intéressées à **réserver les dates** des séances de consultation qui seront tenues en en présentiel afin de finaliser les Lignes directrices normalisées pour l'Énoncé des répercussions environnementales (ERE). Dans cette lettre, la CNER précise également les directives actualisées concernant l'approche adoptée pour la finalisation des Lignes directrices normalisées pour L'ERE et pour les Règles de procédure (RDP) ainsi que les prochaines étapes.

Contexte de la procédure de la Commission pour l'élaboration des Lignes directrices normalisées pour l'ERE et des Règles de procédure (RDP).

Le 6 décembre 2018, la CNER a publié aux fins de commentaires, ses Règles de procédure (RDP) *provisaires* et ses Lignes directrices *provisaires* normalisées pour l'ERE. La Commission remercie sincèrement les parties de leurs efforts et du temps investi pour la soumission de leurs commentaires. L'analyse de ces commentaires a permis de dégager plusieurs thèmes exigeant un suivi et des révisions aux documents publiés. De plus, de nombreuses parties ont demandé que la CNER assure un suivi et organise des séances d'interaction directe pour discuter en profondeur des points et enjeux identifiés par les réviseurs et résumés dans leurs formulaires de commentaires. La Commission se prépare à finaliser ces importants documents et propose, dans les directives de procédures actualisées suivantes, les étapes prévues pour le traitement de ces demandes.

Les Règles de procédure *provisaires* et les Lignes directrices *provisaires* normalisées de l'ERE peuvent être consultées sur le site Web de la CNER, à l'adresse www.nirb.ca/rules-of-procedure.

Consultations pour discuter des modifications et instruire les révisions aux Lignes directrices normalisées pour l'ERE

Les Lignes directrices *provisoires* normalisées pour l'ERE ont été élaborées en vertu de l'alinéa 12.2.23 de l'Accord entre les Inuit de la région du Nunavut et sa Majesté la Reine du Chef du Canada, (Accord du Nunavut) et de l'alinéa 26(1)(e) de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut, (LATEPN). Ces lignes directrices guideront les promoteurs dans l'élaboration de leur Énoncé des répercussions environnementales et des documents afférents pour l'évaluation des propositions de projets par la CNER, tel que requis par l'article 12 de l'Accord du Nunavut et la partie 3 de la LATEPN. Dès que ces lignes directrices pour l'ERE auront été finalisées, les promoteurs sauront avec plus de certitude comment procéder à des descriptions de projets, étayées de renseignements suffisants pour instruire des examens de la CNER. Ces lignes directrices établiront les exigences applicables à l'évaluation de tous les projets que pourront compléter les directives focalisées et spécifiques à un projet donné, jugées indispensable par la Commission pour guider l'évaluation dudit projet.

Depuis ses premières consultations tenues en 2018 au cours desquelles la CNER a présenté la première *ébauche* des Lignes directrices normalisées pour l'ERE, la Commission a sollicité des commentaires des parties intéressées et, avec des mises à jour des meilleures pratiques pour l'ERE du Nunavut et du Canada, les a intégrés dans l'élaboration d'une version modernisée de ces RDP. La Commission profitera de l'AME Roundup 2023 de Vancouver (23 au 26 janvier 2023), pour organiser des consultations afin d'examiner les importants changements apportés à l'ébauche des Lignes directrices normalisées pour l'ERE (ébauche issue des consultations de 2018) ainsi que pour instruire de futures révisions. Ces consultations se dérouleront comme suit :

Séances de consultation en personne à Vancouver sur les Lignes directrices normalisées pour l'ERE			
Mardi 24 janvier 2023		Mercredi 25 janvier 2023	
9 h 00 à 12 h 00, HNR	Promoteurs et consultants	9 h 00 à 12 h 00, HNR	Gouvernement et autres intervenants
13 h 30 à 16 h 30, HNR	Organisations inuites désignées	13 h 30 à 16 h 30, HNR	Toutes les parties prenantes

La CNER organisera en outre des consultations ciblées dans chacune des trois (3) régions pour appuyer la finalisation des Lignes directrices normalisées pour l'ERE. Dans une lettre détaillée, elle expliquera l'approche adoptée pour le règlement des enjeux-clés identifiés au cours de la période de commentaires précédant les séances de consultation en personne tenues en 2019.

Activité	Date prévue ¹
La CNER distribue des renseignements détaillés pour la consultation en présentiel qui aura lieu à Vancouver en 2023.	Novembre 2022
Consultation en présentiel sur les Lignes directrices pour l'ERE.	24 et 25 janvier 2023
Consultation communautaire régionale	Prévue en février 2023

La CNER distribue, aux fins de commentaires, les Lignes directrices <i>provisoires</i> pour l'ERE.	Prévu en juin 2023
La CNER distribue les Lignes directrices finalisées pour l'ERE.	Prévu en octobre 2023
¹ Remarque: toutes ces dates sont provisoires. La Commission peut les modifier au besoin.	

Consultations liées à la révision 2022 des RDP

Les Règles de procédure *provisoires* de 2018 ont été élaborées en vertu de l'alinéa 12.2.23 de l'*Accord du Nunavut* et de l'article 26 de la *LATEPN*. Elles s'appliqueront aux procédures de la CNER ainsi qu'aux audiences publiques.

Tel qu'identifié dans le résumé des commentaires afférant aux RDP *provisoires* de 2018, commentaires soumis par les parties en 2019, la Commission a effectué plus de 200 corrections à cette ébauche pour en arriver aux RDP *provisoires révisées* de 2022. Elle a en outre effectué plusieurs ajouts et révisions à l'ébauche 2018 pour traduire les récentes expériences vécues par la Commission afin d'adapter ses procédures aux ordonnances de santé et sécurité publiques, notamment à l'utilisation de la technologie d'accès à distance pendant la pandémie. Tel qu'indiqué ci-après, la Commission publiera une version actualisée des RDP *provisoires révisées* de 2022 afin de solliciter d'autres commentaires et finaliser ces RDP pour une mise en vigueur en 2023.

Activité	Date prévue¹
La CNER distribue, aux fins de commentaires, les RDP <i>provisoires</i> révisées.	Novembre 2022
La CNER reçoit les commentaires et observations sur les RDP <i>provisoires</i> 2022 révisées.	Février 2023
Consultation en présentiel sur les sur les RDP <i>provisoires</i> 2022 révisées.	Prévue en avril 2023
La CNER publie les RDP finalisées.	Prévu en octobre 2023
¹ Remarque: toutes ces dates sont provisoires. La Commission peut les modifier au besoin	

En cas de questions ou pour des précisions supplémentaires, contactez directement Heather Rasmussen, conseillère principale en politiques au (867) 983-1939 or hiasmussen@nirb.ca.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Karen D. Costello
Directrice générale
Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions